



28

août  
2018

▲ Niv. 2

L'État a  
répondu

Monténégro

Création de l'alerte : 27 oct. 2015

## La police utilise des gaz lacrymogènes contre un groupe d'une trentaine de journalistes

SOURCE DE LA MENACE ▶ Etatique

CATÉGORIE ⓘ ▶ Atteintes à la sécurité et à l'intégrité physique des journalistes

**AUTEUR : FEJ/FIJ**

Le 24 octobre 2015, la police anti-émeutes du Monténégro a pulvérisé des gaz lacrymogènes sur un groupe d'une trentaine de journalistes qui couvraient une manifestation de l'opposition à Podgorica. La police a pris pour cible ces journalistes alors même qu'ils arboraient des vestes jaunes portant l'inscription "presse" fournies par le Ministère de l'intérieur. Selon des membres de l'exécutif du syndicat des médias du Monténégro (Sindikata medija Crne Gore, SMCG), c'est de manière délibérée que la police a envoyé des quantités massives de gaz lacrymogènes sur ce groupe d'une trentaine de journalistes, qui avaient fui un peu à l'écart des locaux du parlement. Plusieurs journalistes ont été gravement blessés le 24 octobre 2015, l'un a été brûlé par des projections de bombe lacrymogène, alors que d'autres ont été agressés par des manifestants. TV Pink a fait l'objet de jets de pierres, parce que les manifestants n'étaient pas d'accord avec sa ligne éditoriale, considérée comme trop proche du gouvernement. Dans une déclaration écrite, le Syndicat des médias du Monténégro a vigoureusement condamné l'usage de gaz lacrymogènes à l'encontre de journalistes. Cette déclaration réclamait également une enquête interne pour déterminer si la police a abusé de son pouvoir.

### MISES À JOUR

**30 nov. 2015 :** Le Conseil pour le contrôle civil de la police du Montenegro faisant suite à la plainte déposée par le syndicat des médias du Montenegro a rendu ses conclusions au sujet de l'attitude de la police à l'égard de journaliste après les manifestations qui ont eu lieu à Podgorica le 24 octobre 2015.

➔ Conclusions adoptées par le Conseil pour le contrôle civil de la police du Montenegro (en anglais)

## INFORMATIONS ADDITIONNELLES



- ➔ Reportage de la Televizija Vijesti
- ➔ Article de CDM: "Sindikata medija: Utvrditi da li je policija prekoračila ovlašćenja prema novinarima"
- ➔ Article sur le site de Mapping Media Freedom : "Monténégro: La police lance des gaz lacrymogènes sur des journalistes"
- ➔ Article du site de la FEJ : "Monténégro: La violence contre les journalistes est inacceptable et dangereuse"

## RÉPONSES DE L'ÉTAT



**28 août 2018** | Réponse du gouvernement du Monténégro

- ➔ Note verbale de la Représentation permanente du Monténégro auprès du Conseil de l'Europe



**16 nov. 2015** | Réponse du Ministre de l'Intérieur du Gouvernement du Monténégro

- ➔ Lettre de la Représentation permanente du Monténégro auprès du Conseil de l'Europe

## INSTRUMENTS DU CONSEIL DE L'EUROPE



**29 févr. 2016** | Fiche thématique relative à la couverture médiatique des manifestations

- ➔ Aperçu de la jurisprudence de la CEDH et des règles et principes européens (Conseil de l'Europe, UE, OSCE) relatifs à la couverture médiatique des manifestations (disponible en anglais uniquement)

### CLAUDE DE NON-RESPONSABILITÉ

Cette rubrique présente une sélection non-exhaustive des documents du CdE et de la jurisprudence de la CEDH. Cette information ne constitue pas une évaluation juridique de l'alerte et ne doit pas être interprétée ou utilisée en ce sens.